

# OMC: L'ÉDUCATION DEVIENDRA-T-ELLE UNE MARCHANDISE?

► Nico Hirtt

**L'Organisation mondiale du commerce a entamé un processus de libéralisation de l'éducation, l'un des derniers marchés aussi juteux que protégés. Jusqu'où ira-t-elle?**

Pour la plupart d'entre nous, l'enseignement est avant tout un service public chargé d'assurer l'instruction des jeunes générations. Mais aux yeux d'un investisseur en quête de placements, il représente aussi un budget annuel mondial de 1 000 milliards de dollars, un secteur lourd de 50 millions de travailleurs et, par-dessus tout, un milliard de clients potentiels que sont les élèves et les étudiants.

Après l'échec, fin 1999, des négociations de Seattle dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il est difficile de dire quand débutera le «cycle du millénaire». Néanmoins, il y sera sûrement question d'enseignement, car le marché de l'éducation se développe à un rythme effréné.

La décision d'étendre aux services la libéralisation d'échanges internationaux qui portait auparavant sur les seules marchandises remonte à 1994. Signé en avril de cette année-là, l'accord général sur le commerce des services (AGCS) incluait déjà l'enseignement dans la liste des services à libéraliser. Pour demeurer hors de portée de cet accord, le système d'éducation d'un pays devait être totalement financé et administré par l'Etat, ce qui n'est plus le cas nulle part. Cependant, chaque nation pouvait encore déterminer librement les engagements spécifiques qu'elle souhaitait contracter, notamment quant au choix des secteurs d'enseignement à ouvrir au marché. Le gouvernement néo-zélandais, par exemple, a décidé d'exposer à la concurrence nationale ou étrangère tout son secteur privé de l'enseignement – primaire, secondaire et supérieur.

Jusqu'à présent, la Nouvelle-Zélande faisait figure d'exception, mais les choses ris-

quent de changer. L'AGCS stipule en effet, dans son article 19 (Partie 4, «Libération progressive des services»)¹, que de nouvelles négociations devraient être organisées, au plus tard en 2000, afin «d'éliminer les effets défavorables de certaines mesures» et «d'assurer un accès effectif aux marchés» des services, dont l'éducation. A l'abri des locaux genevois de l'OMC, loin des feux de l'actualité et des manifestants, les travaux continuent. De toute façon, indépendamment de l'AGCS, de l'OMC et des politiques nationales, un ensemble de conditions objectives poussent les systèmes d'enseignement sur la voie de la «marchandisation».

## Virulentes critiques contre l'enseignement public

L'éducation est un secteur en pleine croissance, où les pouvoirs publics ont de plus en plus de mal à satisfaire la demande, dans l'enseignement supérieur surtout. Entre 1985 et 1992, le nombre d'étudiants de l'enseignement tertiaire est passé de 58,6 millions à 73,7 millions (soit une hausse de 26%) mais les dépenses publiques en éducation tendent à stagner depuis une quinzaine d'années (aux alentours de 5 à 6% du PIB pour les pays les plus développés, 4% ailleurs). Face à ce manque de moyens du secteur public, les parents et les étudiants cherchent de plus en plus souvent une issue dans l'éducation privée. Aux Etats-Unis, chaque nouvel acte de violence dans une école publique, chaque scandale qui éclabousse l'enseignement officiel fait grimper les statistiques d'inscriptions dans le système *Home schooling* (ces enfants instruits à la maison et qui ne fréquentent plus d'établissement scolaire).

L'enseignement public traditionnel est par ailleurs en butte à de virulentes critiques:

1. Le texte intégral de cet accord est consultable en français sur le site de l'OMC: <http://www.wto.org/wto/french/service/gats1.html>

les employeurs lui reprochent son inadéquation à leurs besoins et son manque de souplesse. Ainsi le puissant groupe de pression patronal européen, la Table ronde des industriels, regrette que «dans la plupart des pays d'Europe, les écoles soient intégrées dans un système public centralisé, géré par une bureaucratie qui ralentit leur évolution ou les rend imperméables aux demandes de changement émanant de l'extérieur». Sous la pression des milieux économiques, un processus de dérégulation du système d'enseignement a été amorcé. L'autonomie croissante dont jouissent les établissements incite ceux-ci à rechercher des sources de financement alternatives. Cela va du parrainage jusqu'à la gestion complète par des sociétés privées, en passant par les multiples formes de partenariats école-entreprise. Dès lors, comme le notait le groupe de travail éducation-formation de la Commission européenne, «le temps de l'éducation hors l'école est venu et (...) la libéralisation du processus éducatif rendue ainsi possible aboutira à un contrôle par des offreurs de services éducatifs plus innovants que les structures traditionnelles».

Enfin, le progrès et la diffusion massive des technologies de l'information et des communications rendent possible le développement de l'enseignement payant à distance: utilisation des technologies multimédia, diffusion mondiale sur Internet, tutorat et examens à distance, etc. Les enseignements secondaire et primaire ne sont pas épargnés. De plus en plus nombreux sont les sites Internet payants, qui offrent de se substituer à l'école publique ou aux écoles privées traditionnelles: l'écran du PC joue au précepteur contre une rétribution d'environ 2 250 dollars par an.

En 1998, le secrétariat de l'OMC a constitué un groupe de travail chargé d'étudier les perspectives d'une libéralisation accrue de l'éducation. Dans son rapport, il souligne

► Membre de l'association belge Appel pour une école démocratique (<http://users.skynet.be/aped>), il est l'auteur de *L'École sacrifiée* (EPO, Bruxelles, 1996), *Tableau Noir* (EPO, 1998) et *Les Nouveaux Maîtres de l'École* (EPO et VO Editions, Bruxelles-Paris, 2000).



© Ruffi Soifair Ketley/SIS, Paris

le rapide développement de l'apprentissage à distance ainsi que la multiplication des partenariats entre des institutions d'enseignement et des entreprises (comme la Western Governors' University, fondée par 17 gouverneurs d'Etats américains avec la collaboration de sociétés comme IBM, AT&T, Cisco, Microsoft, et Thomson International).

Le rapport constate également la déréglementation croissante de l'enseignement supérieur en Europe, relevant que des gouvernements ont entrepris de «quitter la sphère du financement exclusivement public pour se rapprocher du marché, en s'ouvrant à des mécanismes de financement alternatifs». Enfin, l'OMC énumère les nombreuses «barrières» qu'il faudrait lever afin de libérer le commerce des services éducatifs, citant par exemple «les mesures limitant l'investissement direct par des fournisseurs étrangers de services en matière d'éducation» ou encore «l'existence de monopoles gouvernementaux et d'établissements largement subventionnés par l'Etat» (voir encadré).

### Offensive américaine contre les «restrictions»

Certes, il ne s'agit que des réflexions d'un groupe de travail. Mais comme le fait remarquer Martin Khor dans le *Monde diplomatique* de mai 1997: «A l'OMC, comme au GATT, la création d'un groupe de travail n'est jamais innocente: elle enclenche un engrenage dans lequel se trouvent vite pris les gouvernements participants. Très rapidement, la question n'est plus de savoir si l'on est pour ou contre les objec-

tifs affichés dans son intitulé, mais bien comment atteindre ces objectifs».

Le 16 octobre 1998, 350 spécialistes américains du commerce international des services, dont 170 hommes d'affaires, se sont réunis au département du Commerce à

Washington afin de formuler leurs recommandations à l'attention des négociateurs de leur pays à l'OMC. Cette conférence, intitulée Services 2000, avait pour objectif d'examiner de quelles manières le gouvernement américain devait «continuer de soutenir

## LES QUATRE FORMES DE COMMERCE INTERNATIONAL DE L'ÉDUCATION

L'OMC distingue quatre formes d'échanges commerciaux transfrontaliers dans le secteur des services. Chacune de ces formes donne lieu à des revendications spécifiques de la part des partisans d'une libéralisation.

Dans l'enseignement, c'est la «**consommation à l'étranger**» qui est aujourd'hui de loin la forme la plus importante. Elle concerne surtout l'enseignement universitaire. Le fait d'étudier dans un pays étranger est considéré comme une «exportation» de services éducatifs. En 1995, le volume de ce commerce était de 27 milliards de dollars pour l'enseignement supérieur. En termes de parts de marché, les États-Unis occupent le premier rang (sept milliards de dollars), suivis par la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Dans ce domaine, les partisans d'une libéralisation veulent surtout abroger les mesures qui limitent la mobilité des étudiants (immigration, contrôle des changes, non reconnaissance d'équivalences de formation, etc.).

La «**fourniture de services**» se développe aujourd'hui sous la forme de vente de cours

par Internet ou via des supports de type CD-ROM ou DVD. C'est sans doute la forme de commerce de services éducatifs qui croît le plus rapidement, mais il n'existe pas encore de statistiques précises à ce sujet. Les promoteurs du libre échange veulent notamment favoriser l'accès des jeunes à Internet, déréglementer l'enseignement à distance, harmoniser les conditions requises pour y accéder ainsi que les grilles d'équivalences de cours et assurer la reconnaissance des diplômes au niveau international.

La «**présence commerciale**» concerne surtout l'ouverture d'instituts de formation privés contrôlés par des firmes étrangères. Plusieurs obstacles s'opposent au progrès de ce marché en croissance: refus d'accorder une reconnaissance à l'institution étrangère, interdiction de décerner des diplômes reconnus, conditions de nationalité, etc.

La dernière forme, liée à la précédente, concerne la «**présence de personnes physiques**», c'est-à-dire le fait de faire appel à des professeurs étrangers. En limiter le nombre est considéré comme un «obstacle» au progrès du marché. ■

► *les efforts des entreprises américaines afin qu'ils puissent être compétitifs sur les marchés étrangers». Les Etats-Unis contrôlent environ 16% du marché mondial des services. En 10 ans, leurs exportations y ont plus que doublé, ce qui leur a permis de compenser 42% de leur déficit sur le commerce des marchandises. Ce pays est aussi le premier exportateur mondial de services éducatifs.*

Au cours de cette conférence, un groupe de travail s'est donc penché sur ce secteur. Dans ses conclusions, il note que celui-ci «nécessite un degré de transparence (...) et de liberté sans entraves ni barrières identique à celui que les Etats-Unis accordent aux autres services». Ce rapport insiste sur trois points qui devraient être au centre des négociations de l'OMC concernant l'enseignement. Tout d'abord, la libre circulation de l'information électronique et des modes de communications devrait être assurée, tant aux niveaux nationaux qu'internationaux. Ensuite, les négociateurs devraient s'attaquer aux «barrières et autres restrictions qui empêchent la fourniture de services en éducation et en formation, à l'intérieur de chaque pays et entre pays» ainsi qu'à celles qui font obstacle aux équivalences de diplômes.

### Soutien de la Corée du Sud et de l'Australie

Cette demande américaine est soutenue par la plupart des pays de la zone APEC (Asia-Pacific Economic Cooperation). Dans une note diffusée en octobre 1999, la délégation australienne à l'OMC a ainsi indiqué qu'elle «encouragerait tous les Etats membres à s'engager dans l'ouverture de certains secteurs» où les précédentes négociations ont échoué, notamment celui de l'éducation.

La Corée du Sud est sur la même longueur d'ondes. Dans le cadre de la rencontre des «ministres des ressources humaines» de l'APEC qu'elle présidait en septembre 1997 à Séoul, son gouvernement a publié un rapport qui annonce clairement sa vision instrumentale de l'éducation, au service de la compétition économique: «Il n'est plus approprié de mettre l'accent sur l'éducation en soi sans mettre l'accent, dans une plus large mesure, sur la préparation à un futur travail. Une telle vision ne se justifie plus dans un monde où l'accent est précisément mis sur le développement économique». Or, poursuit le rapport coréen, «dans beaucoup de pays, les systèmes éducatifs ne tiennent pas suffisamment compte des conditions du marché du travail. Ces systèmes, manquant de souplesse et d'efficacité, ne peuvent pas relever les nouveaux défis du contexte économique actuel». Il faut donc «flexibiliser» l'enseignement, c'est-à-dire le déréguler et le libéraliser. En particulier, «les systèmes éducatifs devraient permettre à chacun d'étudier ce qui



© Ruth Sofair/Ketter/SIS, Paris

*l'intéresse», et «l'enseignement aux étudiants devrait être partagé entre professeurs et employeurs».*

### Résistance française

Certains pensent que la résistance à la libéralisation de l'enseignement viendra d'Europe et surtout de France. «Les futures négociations à l'OMC ne sauraient remettre en cause les fondements du service public de la santé ou de l'éducation», clame le rapport sur l'OMC rédigé par Béatrice Marre au nom de l'Assemblée nationale française. Et le ministre de l'Education, Claude Allègre, soutenait de même, quelques jours avant le sommet de Seattle, son «attachement indéfectible au service public d'enseignement».

Les participants américains au colloque *Services 2000* ne sont pas dupes: «Il est probable que d'autres pays, en particulier européens, considèrent que l'éducation et la formation

*constituent des activités non commerciales, et devraient de ce fait être exclues des négociations liées à l'AGCS. Il faut s'opposer à ces arguments, qui reflètent les propres intérêts de ces pays en tant que compétiteurs sur ce marché».*

La France est en effet, d'ores et déjà, le numéro deux mondial dans l'exportation de services éducatifs. Il y a un an, le groupe français Vivendi (ex-Générale des Eaux) prenait, via sa filiale Havas, le contrôle du géant américain des logiciels éducatifs et de loisir, Cendant Software. Et en janvier 1999, les ministres français de l'Education et des Affaires étrangères annonçaient que leur pays allait lancer une offensive pour accroître sa part du «marché» des études supérieures. On peut donc légitimement se demander dans quelle mesure les déclarations des responsables français ne visent pas simplement à protéger la place qu'occupe leur pays sur le marché éducatif francophone. ■